



N°44

Gazette des 3T

« Seigneur, tu es pour moi une lampe allumée, mon Dieu tu éclaires la nuit où je suis. »

Psuame 18 : 29

Partagé par Magali Guilbaud

Méditation

Ces derniers temps alors que nous sommes en plein dans les élections, une question m'est venue : lors des prédications nous abordons un texte biblique, nous voyons comment ce texte nous parle dans notre relation à Dieu - au monde -, et nous voyons à quoi il nous engage dans cette relation. Ma question est la suivante : est-ce que parfois, nous tombons dans « la Loi » ?

Quand est-ce que s'arrête la foi, quand est-ce que commence la Loi, qu'est-ce que cela implique ?

Bien souvent, nous protestants, qui adorons la justification par la foi, nous avons tendance à mettre de côté cette « Loi » en disant que nous ne voulons pas tomber dans le Salut par les œuvres. Mais alors comment combiner le fait que notre foi nous engage à quelque chose ? Et puis, je me suis même dit que s'il n'y avait que la foi dans nos vies, nous n'aurions pas besoin de la Bible en soi, nous n'aurions pas besoin de « La Loi ».

C'est là qu'intervient notre texte de l'évangile de Matthieu où Jésus nous parle du fait de ne pas violer les commandements. C'est presque le genre de texte qu'on aurait envie de mettre de côté, le genre de texte qui nous dérange profondément. Après tout, il y a tellement d'autres textes dans la Bible, pourquoi s'embêter avec ceux qui nous dérangent ?

Mais avec l'évangile, je vous ai partagé un autre texte, où Paul nous parle de manière assez claire de ce qui nous lie à Dieu : par la foi seule, justification à celui qui croit. Pourtant on se retrouve dans Matthieu face à un Jésus qui nous dit qu'il ne faut pas enfreindre un seul iota de la Loi sinon on sera appelé petit dans le Royaume des cieux. Donc la foi pour être justifié et la Loi pour être appelé grand dans le Royaume. Il y a quelque chose qui m'interpelle là, surtout pour nous, protestants friands de cette

fameuse justification par la foi seule et non pas les œuvres, les actes.

D'abord, la Loi ! Qu'est-ce que la Loi ? Comment, aujourd'hui, regardons-nous la Loi, celle de la Bible ? Quelle est cette Loi que Jésus nous présente ici ? Je pense en premier lieu que cette Loi nous dérange. Lorsque nous parlons de Loi nous parlons souvent de manière binaire « bien se comporter » ou « mal se comporter », jusqu'à faire ce qui est exactement noté dans la Bible au sens littéral. La Loi, nous la trouvons dans les 10 commandements, nous la trouvons présentée comme tel dans tout l'Ancien Testament, chez les juifs c'est 613 commandements, qu'on connaît tous par cœur cela va de soi. Autant dire qu'il y a de quoi nous effrayer lorsque Jésus dit qu'il ne faut pas « *violier ne serait-ce que le plus petit de tous ces commandements* ». Encore plus, qu'il ne faut pas enseigner à les violer. Je n'ose même plus vous parler face à cela de l'inquiétude à aller à l'encontre d'un seul des commandements de la Bible.

Alors qu'est-ce qu'on fait avec ça ? Pourquoi pas rentrer dans la subtilité des mots en grec. Je n'ai trouvé que ce moyen pour comprendre ce que Jésus veut nous dire. « *Je ne suis pas venu pour abolir, mais pour accomplir* ».

Nous avons d'abord ce mot : Abolir, en grec, *katalusai*, qui veut bien dire abolir, abroger, c'est-à-dire, annuler, supprimer, rendre obsolète. Donc Jésus n'est pas venu rendre obsolète tout ce qui a été dit avant, tout ce qui se trouve dans l'Ancien Testament au contraire il est venu l'accomplir, en grec : *plerosai*. Ce mot c'est bien accomplir, ou encore rendre complet, achever, ce qui est parfois plus clair comme sens que accomplir.

Donc Jésus est venu rendre complète la Loi et les Prophètes, et non pas les rendre obsolètes. Jusque-là, nous sommes plutôt en accord avec le fait que Jésus ne rompt pas avec la tradition juive dans laquelle il évolue, mais ce qui nous gêne c'est la suite.

« *Celui donc qui violera l'un de ces plus petits commandements* ».

Violera, la violence du mot, c'est là que l'inquiétude peut se faire sentir. Lorsque nous parlons de violer une Loi c'est lorsque nous « *transgressons VOLONTAIREMENT* » une Loi. Le mot grec pour violer (une loi) c'est *luo*, qui signifie aussi détruire, dissoudre. Jésus nous dit ici, plusieurs choses, violer un de ces commandements c'est :

Dissoudre, détruire, voir même renier d'une certaine manière ces commandements, comme s'ils n'existaient pas.

Et deuxièmement, violer au sens de transgresser volontairement, donc d'être conscient que nous allons à l'encontre de la Loi. Donc soit renier soit transgresser volontairement.

C'est là que l'exemple, ainsi que les exemples qui suivent, prennent tout leur sens. Dans l'exemple qu'il donne juste après, Jésus prend un des dix commandements « *tu ne commettras pas de meurtres* » et le retourne pour lui donner un sens nouveau : « *quiconque se met en colère contre son frère est passible de jugement* ».

Dans les autres exemples qui suivent, Jésus retourne les commandements exactement de la même manière, c'est-à-dire, qu'il ne se fixe pas sur l'acte de violation du commandement en tant que tel, mais bien sur l'intention même de violer le commandement, c'est-à-dire, de le transgresser volontairement. En fait, Jésus met l'accent sur le sentiment du commandement et non plus seulement sur l'acte.

Il va même plus loin : ce qu'il retourne en donnant cet exemple et ceux qui suivent, c'est la manière de se présenter à Dieu face à la Loi. Ok, tu n'as tué personne, mais peux-tu vraiment dire que tu n'as pas fait de mal ? Peut-être as-tu déjà fait du mal en traitant ton prochain de Raka (imbécile) ! Il y a des mots, des manières d'être à l'autre qui sont tout autant destructrices.

Jésus redonne du sens au commandement, il replace le commandement face aux deux plus

grands : tu aimeras le Seigneur ton Dieu et tu aimeras ton prochain comme toi-même, comme toi-même tu es aimé de Dieu.

La loi écrite ne suffit pas. Il nous faut comprendre ce que veut dire tel ou tel commandement, pourquoi ne pas tuer ? Pourquoi ne pas tromper ? Pourquoi ne pas... Telle ou telle chose !

Quand Jésus nous rappelle cela, il nous rappelle simplement que notre « être à l'autre » est essentiel. Même dans la façon de regarder la personne que nous avons en face de nous, il y a quelque chose qui change tout. Qui change tout pour nous, et qui change tout, parfois, pour l'autre qui est en face de nous.

Jésus nous invite en fait à dépasser la lettre et à en trouver l'Esprit ! L'accomplissement de la Loi, c'est s'ouvrir à son Esprit. C'est viser les promesses qu'elle nous donne au nom de Dieu, promesse de liberté et de bénédiction, promesse de justice et d'espérance pour chacun, promesse de vie. L'accomplissement de la Loi c'est entendre que les Paroles que Dieu nous donne sont là pour accomplir quelque chose et non détruire !

Finalement, de quoi ne plus avoir peur de la Loi. Et il y a quelque chose de logique, si je reviens à ma question initiale : est-ce qu'il m'arrive de tomber dans la Loi lorsque je prêche le dimanche matin ? Oui bien sûr ! Parce que la Parole du Christ est Loi pour moi, pour nous, alors elle nous implique et elle nous engage !

Prenons une image. Dieu donne sa torah, sa Loi qu'on peut traduire par « chemin ».

Pour ceux qui ont l'habitude de faire des randonnées, ils savent que les chemins sont balisés. Tant que le marcheur reste fidèle aux balises qui entourent le chemin, au choix qu'il a fait, il ne devrait pas se perdre, et il peut tout à fait marcher en zig zag, mais s'éloigner de ce marquage ne conduira pas au but fixé. La Loi est un chemin, qui nous paraît parfois

biscornu, obstrué, difficile à monter ou en pente raide, mais qui est utile.

Alors oui, utile à quoi cette Loi ?

Paul intervient ! Je ne vais pas m'étendre très longtemps sur ce texte de Paul, parce que ça vaudrait une prédication toute entière, mais je ne vais prendre que le verset final du texte dont le sujet est « la justification par la foi seule » : « *Enlevons-nous par la foi toute valeur à la loi ? Bien au contraire, nous confirmons la loi !* ».

En effet, c'est bien parce que nous avons la foi en ce Dieu juste et bon que la Loi devient pour nous un chemin et non une contrainte. Notre foi nous permet d'entendre cette loi comme une bénédiction et non comme un enfermement, nous rappelant toujours, dans tous les cas, que les deux plus grands commandements que nous donne le Christ sont ceux de l'amour total pour Dieu et de l'amour de notre prochain comme nous-même, comme nous-même nous sommes aimés de Dieu !

Jésus nous dit, la recette à la lettre c'est la Loi, mais c'est notre foi qui permet de la servir avec amour à notre prochain, et sans foi notre Loi serait bien fade, et sans Loi, notre foi serait bien brouillon. Ainsi, la Loi, la religion, les rites, les prières et les sacrements sont faits pour nous aider à progresser, et pour nous envoyer en mission dans ce monde non pour détruire mais pour accomplir quelque chose. Ce sont des moyens à notre service.

Être en Dieu et vivre sa Parole comme Loi pour ma vie, c'est entendre que ce que je fais, ce que je suis, a un impact sur un ou des enfants de Dieu ! Tout ça c'est pour nous tous, pour nous aider et nous accompagner, pour accomplir et non pour détruire ce que Dieu a mis entre nos mains.

Allé, n'ayons pas peur, car même s'il nous arrive de marcher de travers, le chemin est quand même bien balisé.

Amen
Mathilde PORTE

Ne pensez pas que je sois venu pour abolir la Loi ou les Prophètes. Je ne suis pas venu pour abolir, mais pour accomplir. Amen, je vous le dis, en effet, jusqu'à ce que le ciel et la terre passent, pas un seul iota ou un seul trait de lettre de la Loi ne passera, jusqu'à ce que tout soit arrivé. Celui donc qui violera l'un de ces plus petits commandements et qui enseignera aux gens à faire de même sera appelé le plus petit dans le royaume des cieux, mais celui qui les mettra en pratique et les enseignera, celui-là sera appelé grand dans le royaume des cieux. Car, je vous le dis, si votre justice ne surpasse pas celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez jamais dans le royaume des cieux. Vous avez entendu qu'il a été dit aux anciens : Tu ne commettras pas de meurtre ; celui qui commet un meurtre sera passible du jugement. Mais moi, je vous le dis : Quiconque se met en colère contre son frère sera passible du jugement. Celui qui traitera son frère de raka sera passible du sanhédrin. Celui qui le traitera de fou sera passible de la géhenne de feu.

Si donc tu vas présenter ton offrande sur l'autel, et que là tu te souviennes que ton frère a quelque chose contre toi, laisse ton offrande là, devant l'autel, et va d'abord te réconcilier avec ton frère, puis viens présenter ton offrande. Arrange-toi vite avec ton adversaire, pendant que tu es encore en chemin avec lui, de peur que l'adversaire ne te livre au juge, le juge au garde, et que tu ne sois mis en prison. Amen, je te le dis, tu ne sortiras pas de là avant d'avoir payé jusqu'au dernier quadrant.

Matthieu 5 : 17-26

Merci !

Mais comment faites-vous ?!

L'ANNÉE DERNIÈRE, VOS DONS AVAIENT PERMIS D'ATTEINDRE L'OBJECTIF ANNUEL LE ... 31 DÉCEMBRE. CETTE ANNÉE, L'OBJECTIF À MI-PARCOURS (50 000 €) - ON EN ÉTAIT LOIN À FIN MAI ... - A ÉTÉ ATTEINT LORS DE L'OFFRANDE... DU DERNIER DIMANCHE DE JUIN !

*Merci à vous d'être ainsi attentifs
aux finances de la communauté.*



Dimanche 04 juillet à 10:30

Culte au temple de Vélizy et retransmis sur zoom

<https://uso2web.zoom.us/j/8220018007?pwd=b3k2UVNOYWRheWdEbGcxZTVNdkV5Zz09>

Par téléphone : 01.70.95.03.50

ID de réunion : 822 001 8007

Mot de passe : 1517

Dons

Alors que l'activité de la paroisse physique est mise entre parenthèses durant ce temps de confinement, et parce que l'Eglise ne vit que de dons, nous invitons chacun et chacune à privilégier les dons en ligne à l'adresse suivante : <https://www.eglise-protestante-unie.fr/jouy-en-josas-viroflay-chaville-p71719/don>

Ou (mieux pour nous) par virement bancaire sur l'IBAN de la paroisse (le demander par SMS à Vincent ZELLER au 06.72.69.27.45)

Dons Entraide

Il est toujours possible de se manifester auprès de l'Entraide :

- Par l'envoi de chèques au trésorier (JF Derbès 17 avenue Robert Fleury 78220 Viroflay) à l'ordre de « Entraide de l'Eglise Réformée de JVVC »
- Pour les dons par virement bancaire au profit de l'Entraide, l'IBAN vous sera communiqué sur demande par JF Derbès, soit par SMS (06.82.58.29.38) soit par mail (derbesj@hotmail.com)

Contacts :

- ♦ Site internet : <http://epujvvc.fr>
- ♦ Pasteure : Mathilde Porte 06 47 57 24 69